



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DEPARTEMENT DU LOIRET

Commune de MENESTREAU EN VILLETTE

« **Les Jardins du Cougnou** »

PA8 : PROGRAMME DES TRAVAUX

SCP PERRONNET-LUCAS, Géomètres-Experts

Bureau principal :
25 rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
☎ 02.38.44.96.04

Cabinet secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
☎ 02.54.88.05.71

Dossier : 21-0346, Date : 03.08.2021

I - GENERALITES

Le présent programme des travaux exprime la prise en charge assurée par le lotisseur pour la mise en état de viabilité des lots créés.

II - AMENAGEMENT de la VOIRIE

Constitution de la chaussée:

- géotextile
- calcaire 0 / 31.5 sur 0.20m,
- calcaire 0/31.5 sur 0.20m
- finition béton bitumineux 0 /10 sur 0.05

Constitution des trottoirs et sentes piétonnes :

- calcaire 0 /20 sur 0.30m,
- finition calcaire 0 / 4 sur 0.03m.

Les bordures seront de type :

- A2,
- CC1 en caniveau,
- CS1 en caniveau fil d'eau,
- CS1 retourné le long de la noue,
- P1 en bordure des espaces verts et parkings,

Cette hypothèse de structure pourra être modifiée si des préconisations techniques proposées par les entreprises de travaux publics, offrent les mêmes propriétés et la même résistance.

Des poteaux bois, de diamètre 130 à 150 seront positionnés proche des bordures, coté noues. Ils seront scellés dans du béton afin d'assurer leur stabilité.

III - ASSAINISSEMENT

a) eaux usées

L'ensemble des lots sera desservi par le réseau qui sera créé par le lotisseur et raccordés au réseau existant rue de la Perdrière par le biais d'une pompe de refoulement.

La conduite sera en PVC diamètre 200 pour le réseau principal, avec création de regards de visite.

Les branchements seront en PVC diamètre 125 avec regard 315 fontes pour chaque lot en limite du Domaine Public.

b) eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par un réseau créé par le lotisseur et raccordé par le biais d'une pompe de refoulement avec débit de fuite suivant loi sur l'eau, à un tampon EP existant dans l'opération. Les eaux pluviales provenant des lots seront stockées dans le réseau prévu lors de l'aménagement.

IV - ALIMENTATION en ENERGIE ELECTRIQUE :

Branchements.

Les branchements au réseau seront à la charge de chaque abonné. L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec le concessionnaire du réseau électrique pour déterminer les sections de conducteurs à employer.

V - ALIMENTATION en GAZ :

Les branchements au réseau seront à la charge de chaque abonné.

VI - TELEPHONE :

Des fourreaux avec chambres de tirage seront réalisés par le lotisseur, raccordés au réseau existant.

Les chambres de tirage seront du type L1T et L2T, fermeture par tampon fonte 125, 250 ou 400 Kn suivant implantation des ouvrages.

Les fourreaux de type semi-rigides seront posés en tranchée ainsi qu'un regard sur le lot.

VII - EAU POTABLE :

Le réseau principal sera en PVC raccordé au réseau existant rue de la Perdrière.

Les branchements seront en polyéthylène Haute Pression avec regard circulaire incongelable sur trottoir.

La défense incendie sera assurée par la création d'un poteau incendie situé au droit du lot 9.

VIII - ECLAIRAGE PUBLIC

Des candélabres seront disposés à l'intérieur de l'opération. L'installation disposera de son propre raccordement au réseau d'électricité basse tension.

Le définition et le RAL des candélabres seront fixé en accord avec la commune.

Une armoire électrique sera implantée suivant les indications fournies par l'entreprise agréée.

En fonction de l'étude d'éclairage le lotisseur adaptera l'implantation des candélabres et leur nombre.

IX - ESPACES VERTS

Les arbres seront plantés dans des fosses remplies de terre végétale d'une capacité de 2m³ et munis d'un tuteur tripode, avec drain d'arrosage. Ils seront de calibre 12/14 minimum.

Les haies végétales en pré verdissement sur les lots seront constitués de trois essences d'arbustes au minimum ainsi que d'une bâche tissée de 0,80 m de large. Une collerette ainsi que deux agrafes seront posées pour chaque élément.

L'implantation des haies en pré-verdissement sur les limites Nord et Ouest de l'opération sera à la charge du lotisseur. Le reste des clôtures et haies végétales sera à la charge des acquéreurs (cf PA10b).

Les massifs seront constitués d'un paillage en toile tissé verte d = 130gr/m² - type

PAILLISOL, maintenue par des agrafes métalliques diamètre 5mm, y compris collerette noire 40X40 cm au pied de chaque élément, maintenue par deux agrafes de 5mm.

Le positionnement des arbres et plantations indiqués aux plans est indicatif. La plantation de ceux-ci pourra varier en fonction des différents permis et des contraintes techniques liées aux passages des réseaux.

Les aires engazonnées seront réalisées en terre végétale.

X - DISPOSITIONS GENERALES :

Les travaux seront réalisés par les entreprises agréées par les services concessionnaires.

Le positionnement des réseaux et des ouvrages sont indicatif sur les plans, le lotisseur se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, de procéder à quelques aménagements pour des points de détail.

**Fait à Beaugency, le 04.08.2021
par le Géomètre-Expert, auteur du projet.**

ANNEXE : CALCUL BASSIN

CALCUL DES BASSINS DE RETENTION SUIVANT LES PRESCRIPTIONS DE LA CIRCULAIRE DE JUIN 1977

1 CALCUL DU COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT															
avec S_a : surface active du bassin versant (en ha) S : surface du bassin versant (en ha) C_a : coefficient d'apport															
Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :															
Bassin	Surfaces drainées			Ca	Sa (ha)										
	Types	Superficie (m ²)	Coefficient												
1	voirie	2042	0.9	0.50663589	0.8780										
	trottoirs	417	0.7												
	Espaces Verts	1963	0.1												
	Toiture et imperméabilisation	6454	0.9												
	Lots	6454	0.1												
bassin versant :			Paramètres :												
S : Surface du bassin versant			$S = 17330$												
C : coefficient de ruissellement			$C = 0.50663589$												
h : Intensité pluviométrique (pris à 0.037 m) retour 20 ans pour une pluie de 2h			$h = 0.048$												
T : durée de l'averse (maximum considéré : 2 heures, soit 120 min)			$T = 720$												
F : débit de fuite (l/s) : 3 l/s soit (en m ³ /min)			$F = 0.3$												
2. METHODE SIMPLE															
$V = h \times S \times C - F \times T$															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 5px 0;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">h</th> <th style="width: 25%;">S</th> <th style="width: 25%;">C</th> <th style="width: 25%;">V</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0.048</td> <td style="text-align: center;">17330</td> <td style="text-align: center;">0.506635892</td> <td style="text-align: center;">421</td> </tr> </tbody> </table>						h	S	C	V	0.048	17330	0.506635892	421		
h	S	C	V												
0.048	17330	0.506635892	421												
Débit de Fuite : NUL (sous réserve loi sur l'eau)															
$V \text{ (m}^3\text{)} = 421$															
3. METHODE DES VOLUMES (Pluie de 2 heures)															
$V = (h/T + 10) \times T \times S \times C$															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 5px 0;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">h/T + 10</th> <th style="width: 15%;">T</th> <th style="width: 15%;">S</th> <th style="width: 15%;">C</th> <th style="width: 15%;">V</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6.5753E-05</td> <td style="text-align: center;">720</td> <td style="text-align: center;">17330</td> <td style="text-align: center;">0.506635892</td> <td style="text-align: center;">416</td> </tr> </tbody> </table>						h/T + 10	T	S	C	V	6.5753E-05	720	17330	0.506635892	416
h/T + 10	T	S	C	V											
6.5753E-05	720	17330	0.506635892	416											
Débit de Fuite : NUL (sous réserve loi sur l'eau)															
$V \text{ (m}^3\text{)} = 416$															